



## Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

La demande d'autorisation d'exploiter déposée concerne l'entrée d'un nouveau associé exploitant dans une société ; les biens ne sont pas libres de location.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la Direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale mentionné ci-après.

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
GUILLAUMEE DOSNE ANNE	10200137	COLOMBE-LE-SEC	00 ha 30 a 35 ca	ZN 113	BOUSSEL NICOLE	21 août 2020
			00 ha 18 a 00 ca	ZM 52	GUILLAUMEE BERTRAND	
			04 ha 99 a 38 ca	ZI 157 - ZI 18 - ZI 19 - ZI 42 - ZI 46 - ZK 73 - ZN 109 - ZN 114 - ZN 115 - ZN 116 - ZN 117	GUILLAUMEE DOSNE ANNE	
		00 ha 50 a 68 ca	ZN 114 P - ZN 117 P - ZI 46 P	SCEA LES FLEURIOTTES		
		00 ha 24 a 80 ca	ZD 126	GUERRAPIN BASILE		
		00 ha 19 a 69 ca	ZH 11 - ZH 12	GUERRAPIN PERRINE		
		00 ha 02 a 04 ca	ZN 114 P	VIOT REINE		
		00 ha 38 a 10 ca	D 1048 - ZH 26 - ZH 27	LEBOEUF GUY		
		00 ha 95 a 62 ca	ZH 15 - ZH 16 - ZH 25 - ZH 34 - ZH 56	SCEA LES FLEURIOTTES		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))  
 Seules les candidatures déposées avant la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes.  
 Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.



## Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ des exploitants en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la Direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale mentionné ci-après.

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
GAEC DES CLOS SAINT LEON	10200079	Petit Mesnil	02 ha 09 a 80 ca	ZA45	BRETON Roger	21 août 2020
			02 ha 55 a 13 ca	AB148 AB151	DROUARD Pierre	
		Chaumesnil	00 ha 81 a 26 ca	AC52 AB150	LARTILLIER Sylvie	
			00 ha 19 a 15 ca	C30		
			01 ha 22 a 40 ca	ZI30		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures déposées avant la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.



## Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ des exploitants en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la Direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale mentionné ci-après.

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
FONTAINE-GARCIA Salomé	10200135	Les Riceys	00 ha 34 a 86 ca	ZK430	FONTAINE Thomas FONTAINE Gilles	21 août 2020
			00 ha 38 a 16 ca	ZK34	FONTAINE Gilles	
			00 ha 46 a 70 ca	ZK431	FONTAINE Alexis FONTAINE Gilles	
		00 ha 50 a 00 ca	ZE239 ZE254	FONTAINE Gilles		
		Balnot sur Laignes				

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures déposées avant la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.



## Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

La demande d'autorisation d'exploiter déposée concerne l'entrée d'un nouveau associé exploitant dans une société ; les biens ne sont pas libres de location.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la Direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale mentionné ci-après.

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
ROYER Jérôme	10200146	Dosnon	04 ha 84 a 46 ca	ZY11 ZY12 ZY14	SEURAT Valéry	21 août 2020
		Trouans	09 ha 18 a 10 ca	ZS08	SEURAT Laurence	
			13 ha 83 a 31 ca	ZY26 ZY27 ZS3 ZY13 ZS09 ZS10	DANNEQUIN Aurélie	
		41 ha 36 a 69 ca	B768 B840 ZT10 ZT44 ZY23 ZR34 ZS2 ZT4 ZS24 ZS25 ZS11 B546 B549	SEURAT Valéry		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures déposées avant la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.



## Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

La demande d'autorisation d'exploiter déposée concerne l'entrée d'un nouveau associé exploitant dans une société ; les biens ne sont pas libres de location.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la Direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale mentionné ci-après.

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
PATROIS Floriane	10200140	Bouilly	05 ha 57 a 91 ca	ZB37	BLUM Catherine	21 août 2020
			09 ha 34 a 57 ca	ZA36 ZA35 ZI40 AC60(P)	DELAMARCHE Bertrand	
			39 ha 37 a 19 ca	ZH20 ZI11 ZI38 ZH21 ZI13 ZA36 ZI12 AC60(P) AC61	HOURSEAU Josette	
			09 ha 00 a 00 ca	ZB21 ZB22	GARDARIN Jacqueline	
			03 ha 44 a 57 ca	ZA29 ZA30 AD30	PATROIS Robert	
			01 ha 63 a 50 ca	AC62 ZA37 ZI14	PATROIS François	
			02 ha 60 a 28 ca	ZA 38	PATROIS François PINTIAU Marie-Claude MYCHAJLOW Bernadette FREROT Jean-Pierre	
			00 ha 45 a 80 ca	ZE47	PATROIS Robert	
			00 ha 85 a 00 ca	ZI59	BLUM Catherine	
			01 ha 11 a 08 ca	ZH45	BONIN Pascal	

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
PATROIS Floriane	10200140	Souigny	00 ha 92 a 00 ca	ZH14	GALERA Gillette	21 août 2020
			01 ha 09 a 33 ca	ZH42 ZH43 ZH44	BONIN Ginette	
			04 ha 30 a 00 ca	ZH56	BERTRAND Raymond	
			06 ha 92 a 49 ca	ZE13 ZE14 ZE15	THIEBLIN Suzanne	
			07 ha 93 a 51 ca	ZH49 ZI54 ZI55 ZI56	GARDARIN Jacqueline	
			30 ha 67 a 58 ca	AD72 AD73 AD117 ZC41 ZC44 ZC45 ZE29 ZH46 ZI58 ZI156	PATROIS François	
			36 ha 87 a 55 ca	ZC42 ZC43 ZH57 ZI57 ZI114 ZI115 ZI155 ZE3 ZE4 ZE5	PATROIS François PINTIAU Marie-Claude MYCHAJLOW Bernadette FREROT Jean-Pierre	
			18 ha 92 a 02 ca	AD1 ZA8 ZA9 ZA29 ZA30 ZI142 ZI143 ZI144 ZH50	PATROIS Robert	

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures déposées avant la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.



### Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ des exploitants en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la Direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale mentionné ci-après.

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SARL MICHAUT	10200134	Eaux-Puiseaux	26 ha 26 a 86 ca	ZR83 ZR86 ZR110 ZR112 A48 A176 A197 A208 A250 A512 A526 B21 B267 B271 B393 B483 B657 B660 B661 B662 C99 C243 C252 C264 B0490 ZA10 A0470	LAGOGUEY Lionel	21 août 2020
			95 ha 23 a 85 ca	A51 A52 A61 A62 A63 A64 A65 A66 A72 A73 A172 A182 A183 A216 A519 A521 B183 A60 A145 A148 A155 A158 B292 B308 B358 B359 B360 B365 B366 B381 B382 B386 B389 B390 B395 B397 B398 B406 B432 B434 B435 B436 B444 B450 B451 B460 B462 B468 B469 B472 B486 B487 B494 B496 B499 B615 B640 C8 A157 A158 A159 A160 A161 A170 A171 A174 A177 A180 A194 A235 A236 A254 A256 A285 A299 A300 A308 A329 A330 A394 A426 A428 A461 A466 A495 A496 A547 B4 B5 B16 B40 B43 B85 B266 B268 B274 B276 C26 C78 C244 C251	LAGOGUEY Joël	
		Maraye en Othe	01 ha 54 a 60 ca	Z18 Z120	LAGOGUEY Lionel	
		Auxon	06 ha 00 a 09 ca	B899 ZH13 ZH35 Z113 Z114	LAGOGUEY Joël	
			03 ha 58 a 60 ca	ZP24 ZP25 ZR48	LAGOGUEY Joël	

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures déposées avant la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.



## Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ des exploitants en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la Direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale mentionné ci-après.

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
MILLEZ Jean-Michel	10200138	Vallant Saint Georges	03 ha 90 a 94 ca	ZV12	CHALLE Marie-Pierre	21 août 2020

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures déposées avant la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

La demande d'autorisation d'exploiter déposée concerne l'entrée d'un nouveau associé exploitant dans une société ; les biens ne sont pas libres de location.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la Direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale mentionné ci-après.

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
JACQUIER Arthur	10200117	Saint Rémy sous Barbuise	00 ha 30 a 00 ca	YB39	JACQUIER Bruno	21 août 2020
			00 ha 28 a 00 ca	AC33	COLLOT Marcel-Jean	
			03 ha 01 a 10 ca	AB11 AC11 YB35 YD34	Commune de Saint Rémy sous Barbuise	
			32 ha 42 a 61 ca	AB38 YD43 ZT04 AC 90 YB21 YD14 ZT3	BERNARD Charles	
			56 ha 30 a 40 ca	AB4 ZO2 ZO4 ZO6 AC42 YD29 YD31 YD42 ZO3 ZR28	JACQUIER Jean-Claude	
			00 ha 31 a 10 ca	YD13	BERNARD Andrée	
			01 ha 16 a 50 ca	YD12	MORET Hélène	
			03 ha 77 a 70 ca	YD30 ZO1	JACQUIER Jeanine	
			05 ha 61 a 80 ca	ZH57	BERNARD Charles	
			08 ha 80 a 30 ca	ZI17 ZN14	JACQUIER Jeanine	
09 ha 93 a 40 ca	ZB11 ZB12 ZB13 ZI18 ZN15	JACQUIER Jean-Claude				

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
JACQUIER Arthur	10200117	Nozay	00 ha 76 a 78 ca	Z118 Z119 Z120 ZM41	FERRY Eric	21 août 2020

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures déposées avant la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.



## Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ des exploitants en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la Direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale mentionné ci-après.

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SARL LE PATIS	10200147	Vendeuvre sur Barse	00 ha 64 a 99 ca	AB 107	LEBOEUF Guy	21 août 2020
			05 ha 81 a 20 ca	ZE 6 ZK 16 ZE 17	TURIN Josiane	
			51 ha 41 a 66 ca	ZD18 ZD38 ZE5 ZE40 ZE47 ZE125 ZE127 ZE129 ZK21 ZL36 ZL37 ZL73 ZL74 ZL75	CHAFFAUT Thierry	
			61 ha 21 a 69 ca	ZD71 ZD96 ZD98 ZE3 ZE4 ZE7 ZE9 ZE62 ZE64 ZE65 ZE66 ZE96 ZE104 ZI15 ZI296 ZL52 AB111 AB112 ZD43 ZD44 ZD49 ZD85 ZD87 ZD89 ZD92 ZE1 ZE2 ZE49 ZE60 ZE61 ZE63 ZE105 ZI295 ZK18 ZK19	CHAFFAUT Frédéric	

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

Seules les candidatures déposées avant la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.